

# LE RÉGIME SPÉCIAL DE L'ESIT

SANDRINE DÉTIENNE

**E**N section traduction, l'ESIT (École supérieure d'interprètes et de traducteurs, Sorbonne nouvelle-Paris 3) propose un certificat de méthodologie de la traduction, délivré à l'issue du « régime spécial » qui forme en un an des étudiants étrangers dont la langue maternelle ne figure pas parmi les langues exploitées dans la filière « classique » du master de traduction éditoriale, économique et technique (français, allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien et russe).

Le régime spécial a été mis en place à l'ESIT dans les années 80 pour faire face à une situation précise : le manque de traducteurs francophones capables de traduire à partir de certaines langues de moindre diffusion (par exemple, le coréen ou le vietnamien). La solution ? Que les traductions soient faites par des locuteurs natifs de ces langues connaissant bien le français.

Il s'agit d'un cours de méthodologie et non, en premier lieu, d'un cours de traduction.

Pour pouvoir s'inscrire, les étudiants doivent posséder une solide maîtrise du français (attestée par un diplôme bac + 4 ou équivalent) et réussir les épreuves d'admissibilité et d'admission (en français) qui visent à vérifier cette maîtrise ainsi que leurs qualités de réflexion et de synthèse. Les cours sont ouverts selon les besoins du marché, si au moins trois étudiants d'une même langue A réussissent les épreuves d'admission et s'inscrivent effectivement à l'école.

Cette année, les cours sont assurés pour des étudiantes polonaises et coréennes. Par le passé, le vietnamien, le norvégien, le bulgare ou le hongrois ont été représentés.

Les étudiants suivent certains des cours de master 1 et master 2 « classiques », destinés à renforcer leurs compétences thématiques et linguistiques, auxquels s'ajoutent trois heures par semaine de traduction générale de leur langue maternelle vers le français.

Le cours de traduction est assuré par un enseignant francophone qui ne connaît pas la langue de départ et choisit des textes parmi ceux

proposés par les étudiants, généralement des articles de journaux ou de revues, dont ils ont indiqué le titre et le sujet. Il consiste d'abord en une explication par les étudiants du texte original, une explicitation des implicites, des réalités culturelles, des coutumes, des sigles, lors d'un exercice dit de « lecture active » qui vise à faire ressortir ce qui est dit au moyen de la langue, à faire éclore le sens du message, dans le respect général du vouloir-dire de l'auteur. Les étudiants sont amenés à préciser le contexte extralinguistique du texte de départ, le registre de langue, le destinataire, etc.

L'enseignant joue un rôle d'enquêteur naïf. Ne comprenant pas la langue dans laquelle est rédigé le texte, il se base sur les informations fournies par les étudiants pour vérifier l'articulation du discours, l'enchaînement des idées qu'ils lui exposent, en les questionnant selon une méthode que certains qualifient de maïeutique.

Le premier cours est consacré à l'explication du texte lors d'un travail collectif, qui s'apparente à une négociation, entre les étudiants d'une part, pour aboutir à un consensus sur le sens du texte original (étape de compréhension), et entre les étudiants et l'enseignant d'autre part pour convenir du sens du texte français (étape de réexpression). Les étudiants sont les gardiens du sens du texte de départ, l'enseignant est le garant de la qualité de la langue d'arrivée. Au cours de cette étape, il vérifie la logique de la traduction à vue qui est alors proposée.

Au cours suivant, les étudiants lisent et commentent leur proposition de traduction écrite. Entre les deux cours, ils ont pu faire les éventuelles recherches et vérifications nécessaires (terminologie, etc.). L'enseignant s'assure de la lisibilité du texte. Les échanges qui ont lieu alors avec les étudiants visent à leur permettre d'améliorer leur style et de perfectionner leurs capacités rédactionnelles.

L'objectif est d'aboutir à une reformulation sans lacunes de sens, à un texte exploitable professionnellement, à une traduction acceptable pour un travail réalisé par des non-francophones qui auront bien à l'esprit la nécessité d'une validation/révision par un francophone. Une fois maîtrisée, la méthode est transposable à n'importe quel couple de langues.

Ce cours est l'illustration de la théorie interprétative de la traduction (TIT) et de la déverbalisation chères à Danica Seleskovitch, pionnière de la profession d'interprète de conférence, professeur, chercheur et ancienne directrice de l'ESIT.

Du point de vue de l'enseignant, cet exercice, déroutant de prime abord, est une expérience passionnante : les étudiants sont les ambassadeurs de leur pays, de leur langue et de leur culture. Ils assument ce rôle avec beaucoup de fierté et un grand sens des responsabilités qui renforcent leur motivation. Ils sont – par la force des choses, l'enseignant ne comprenant pas le texte de départ – en position de lui apprendre des choses et cette position les aide à prendre confiance dans leurs capacités. Ils perçoivent mieux le rôle de passeur de sens du traducteur, attentif à la qualité de la transmission du message au destinataire, l'enseignant, qui constitue leur premier lecteur. Ils ont souvent moins tendance que leurs camarades traduisant vers leur langue maternelle à rester collés au texte de départ. Et les questions qu'ils posent sur le fonctionnement du français, ses particularités et ses difficultés, nécessitent souvent des vérifications qui sont pour l'enseignant autant d'occasions de « redécouverte » de sa langue maternelle. En somme, c'est un précieux enrichissement mutuel.

En conclusion, le régime spécial est une formation courte et intense, axée sur la pratique, qui permet d'appréhender rapidement les enjeux de traduction. Il peut s'appliquer à tous les couples de langues et est utile pour maintenir la diversité des langues en permettant d'assurer la traduction depuis ou vers des langues pour lesquelles les traducteurs sont en nombre insuffisant.